



Du foyer national

De la Catalogne

La Catalogne n'est pas une nation. La Catalogne constitue plutôt le foyer de la nation catalane, le foyer national catalan. Par ailleurs, si l'on peut se permettre de paraphraser René Lévesque, la population de Catalogne est « quelque chose comme un peuple ».

La nation, par définition, ne se limite à aucune frontière. Une nation est un :

« groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun »¹

La nation catalane est constituée, essentiellement, de l'ensemble des locuteurs du catalan. Ce « groupe humain » « assez vaste » « se caractérise par la conscience de son unité » et sa « volonté de vivre en commun ». La pratique d'une langue commune — le catalan — illustre l'« unité » « historique, sociale et culturelle » nécessaire à distinguer les groupes humains qui constituent des nations de ceux qui n'en constituent pas. Or, comme l'expose clairement le tableau suivant, l'ensemble des locuteurs du cata-



¹ *Le Petit Robert*

lan transcende largement le cadre de la Catalogne. Le catalan constitue même la langue officielle d'un pays indépendant : Andorre. Sur la base de cette analyse de linguistique statistique, il a 64 % des membres de la nation catalane qui vit en Catalogne. La Catalogne ne constitue donc pas « la nation » catalane, à proprement parler. En vertu du fait que la majorité des nationaux catalans habitent le territoire de la Catalogne, celle-ci en constitue plutôt le foyer national catalan, celle-ci constitue le foyer de la *nation* catalane.

Région	Population totale	Pourcentage	Locuteurs
Catalogne	6 800 000	60,00%	4 080 000
Pays valencien	3 700 000	40,00%	1 480 000
Baléares	800 000	73,00%	584 000
Aragon (Franja de Ponent)	1 200 000	3,33%	40 000
Murcie (Carxe)	1 300 000	0,04%	500
Andorre	65 970	34,30%	22 628
Languedoc-Roussillon (France)	2 300 000	6,09%	140 000
Alguer (Sardaigne)	1 600 000	1,88%	30 000
Total	17 765 970		6 377 128

2

Par ailleurs, la population de Catalogne constitue *quelque chose comme* le peuple catalan. Il s'agit là d'une chose nettement distincte de la nation catalane. La population de Catalogne compte en effet une large proportion d'individus qui ne font pas partie de la nation catalane — 40 %.

Les résultats officiels³ du référendum⁴ récent en Catalogne font état d'un taux d'abstention de 50,59 %. Cela revient à dire que seulement 36,51 % des électeurs inscrits ont voté « OUI » à l'adoption de la *Propuesta de reforma del Estatuto de autonomía de Cataluña*⁵ (Proposition de réforme du statut d'autonomie de la Catalogne). Malgré cette minorité absolue, la réforme sera adoptée et aura force de loi. La toute puissance du pouvoir exécutif est encore une fois confirmée. Par ailleurs, cette réforme statue la reconnaissance formelle du fait que la Catalogne constitue une « nation ». Comme il s'agit véritablement là d'un aberration, voire d'un barbarisme, personne ne se surprendra que ladite reconnaissance, aussi formelle soit-elle, n'a strictement aucune portée juridique. Le texte définit la Catalogne comme :

² http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/europe/catalan_aire-ling.htm

³ <http://referendum2006.gencat.cat/ctlno/refe/REFTOP.htm>

⁴ <http://referendum2006.gencat.cat/>

⁵ <http://www.parlament-cat.net/porteso/estatut/estatuto.pdf>

« nation constituée en tant que communauté autonome en accord avec la Constitution et le présent statut »⁶

aussi :

« aucun article ne désigne la Catalogne comme « nation », le terme restant confiné dans un préambule sans valeur juridique »⁷

L'absurdité est consommée.

Du Québec

Sur la même base d'analyse, la population du Québec constitue le peuple du Québec. À proprement parler, la nation Québécoise n'existe pas. Un peuple est un :

« ensemble d'êtres humains vivant en **société**, habitant un **territoire défini** et ayant en **commun** un certain nombre [...] d'**institutions** »⁸

et :

« Les hommes qui sont fixés dans un pays, sujets ou citoyens formant un tout solidaire **sous un même gouvernement**. — *Le peuple français*. Société d'homme qui n'ont de commun que le pays qu'ils habitent tous et les **lois** auxquelles ils sont **tous assujettis**. — *Les Polonais ont existé longtemps comme nation sans exister comme peuple*. *Les É.-U.-d'A. sont un peuple formé du mélange [d'individus] de différentes nations*. »⁹

En effet, au Québec, comme dans la très forte majorité de tous les pays du monde, il y a des individus de plusieurs nations différentes. Par exemple, au Québec, il y a des nationaux autochtones — Hurons-Wendats, Algonquins, Mohawks, etc.¹⁰ — des nationaux étrangers — Grecs, Anglais, Italiens, Haïtiens, etc.¹¹ — et des nationaux canadiens — Canadiens anglais et Canadiens français. Tous ces nationaux font partie du peuple du Québec. Cependant, aucun de ces groupes n'a droit à l'autodétermination, aucun n'a droit à disposer de lui-même. C'est aux peuples et non aux nations qu'appartient le droit à l'autodétermination, le droit à disposer d'eux-mêmes. L'ONU le stipule explicitement depuis toujours.

À l'instar de la Catalogne, le Québec est le foyer d'une nation. Comme la très forte majorité de la nation Canadienne française habite le Québec, il en constitue le foyer national. En soi, cela ne confère en rien au Québec le droit à l'autodétermination. Ce droit appartient au peuple, pas à la nation. Le droit à disposer de lui-même appartiendra au Québec dans la seule et unique mesure où le Québec constituera un peuple *dans les faits*, dans la seule et unique mesure où le Québec constituera *effectivement* un peuple. La majorité nationale canadienne française a tout intérêt à

⁶ http://www.monde-diplomatique.fr/2006/01/SEGURA_I_MAS/13133?var_recherche=catalogne

⁷ <http://www.humanite.presse.fr/journal/2006-06-17/2006-06-17-831815>

⁸ Le CD-ROM du Petit Robert, version électronique du *Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version 2.2*, Dictionnaires Le Robert, Paris

⁹ *Dictionnaire des synonymes, conforme au dictionnaire de l'Académie française*, Henri Bénac, Hachette, Paris, 1956-1982

¹⁰ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/autochtones/cgi-bin/resultat.pl?type=2>

¹¹ http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/Stat_pop_immigree_1996.pdf

travailler à ce que le Québec, son foyer national, se garantisse le contrôle total et *effectif* de ce qui constitue les peuples : le gouvernement, les lois, le territoire, etc. L'indépendance du Québec en dépend directement. Sans peuple, l'indépendance est impossible.

Si la nation canadienne française aspire véritablement à réaliser l'indépendance du Québec, elle va devoir en assumer la responsabilité, totalement. Comme la majorité de la nation canadienne française habite le Québec et que ces Canadiens français constituent la majorité de la population du Québec, il est possible d'imaginer la réalisation de l'indépendance d'un État-nation au Québec. Un État-nation est un État dans lequel l'organisation des institutions du peuple — tous les *citoyens* — se structurent en fonction de la majorité nationale. Il s'agit là du type d'État que l'on retrouve en France, au Chili, en Italie, au Japon, etc. Or, pour rêver à l'indépendance, il faut un peuple. Or, le peuple, c'est l'affaire de l'État. Il y a un peuple si il y a un État — gouvernement, institutions, territoire, etc. À ce titre, le Québec n'est pas un État *complet*. Par conséquent, au Québec, il y a *quelque chose comme* un peuple, il n'y a pas un peuple *complet*.

L'indépendance, c'est le pouvoir. Or, le pouvoir, c'est l'État. L'existence du peuple est la conséquence directe de l'exercice *effectif* du pouvoir dans toutes les sphères de compétence normalement dévolues à l'État. Au Québec, cette tâche incombe à la nation. Il appartient à la nation canadienne française, par l'exercice *effectif* du pouvoir des gouvernements qu'elle fait et défait, de défendre les intérêts du peuple et du peuple seulement. Or, en pareil cas, l'intérêt du peuple est nécessairement celui de la majorité. Autrement dit, l'intérêt du peuple est celui de la nation et l'intérêt de la nation est celui du peuple. Il faut solidement jeter les bases de l'existence du peuple du Québec. Pour le faire, il faut investir le pouvoir fédéral, en toute chose. Il s'agit là de la conséquence logique de ce que c'est que d'aspirer à la liberté : rompre.

Willie Gagnon, Linguiste
Communication

Mouvement pour une élection sur la souveraineté (MES)

williegagnon@m-e-s.org
<http://www.m-e-s.org/>